



République Française

Ville de Saint-Claude

Extrait des Registres des Arrêtés

**TRAVAUX SUR ANTENNES ORANGE
RUE REYBERT**

RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT

I – 2024 – 098

Le Maire de la Ville de SAINT-CLAUDE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

VU l'article L. 325-1 du Code de la Route,

VU la délibération n°17/16 du 24 février 2022 portant tarification de l'occupation du domaine public à compter du 1^{er} mars 2022,

VU l'arrêté I.2024.065 du 14 mars 2024 autorisant l'entreprise JOLY LOCATION à occuper le domaine public pour des travaux sur les antennes de téléphonie de l'immeuble sis n°8 rue Reybert, pour le compte de ORANGE, le mardi 09 avril et le mercredi 10 avril 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité de déplacer les travaux à une date ultérieure et ainsi la nécessité de rapporter ledit arrêté,

ARRÊTE

Article 1^{er}. : L'arrêté I.2024.065 du 14 mars 2024 est rapporté par le présent arrêté.

Article 2. : Cette décision sera portée à la connaissance du public et de l'entreprise JOLY LOCATION.

Article 3. : Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Saint-Claude, Monsieur le Chef de la Police municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques et l'entreprise JOLY LOCATION, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saint-Claude, le 04 avril 2024
Le Maire, Jean-Louis MILLET

